

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2020-03
Du 12 MARS 2020**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2014, par laquelle Monsieur le Maire a été autorisé à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- Vu le bilan effectué sur le fonctionnement de la salle d'exposition,

DECIDE

Article 1 : La gestion de la salle d'exposition communale, située Place centrale, à YZERON, est confiée à l'Association CREATEURS D'YZERON représentée par Madame VERNATON Pauline, pour l'exposition et la vente de produits artisanaux, et la présentation d'un atelier de créations, pour la période du 24 avril 2020 au 23 avril 2021, moyennant une redevance annuelle de 800 €.

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

~~Affichée le :~~
Notifiée le : - 6 AVR. 2020
Transmise en préfecture le :

- 6 AVR. 2020

